



Flash info vert

N°1 Février 2014

Station de l'Institut technique de l'horticulture

Afin de recréer et pérenniser le lien entre la station d'expérimentation AREXHOR Grand Est et les professionnels de la filière, nous vous proposons une lettre mensuelle actuellement à titre gracieux. Ce flash info a pour principal objectif d'accompagner les horticulteurs et pépiniéristes lorrains vers des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. Composé de plusieurs rubriques, ce document vous tient informé des nouveautés et retraits en matière de produits phytosanitaires, rappelle quelques points importants et vous présente la vie de la station.

Les nouvelles homologations de produits de biocontrôle

Un produit de biocontrôle (substances naturelles, micro-organismes ou médiateurs chimiques) soumis à autorisation ne contient pas de substance active classée dangereuse. Les macro-organismes (comme les coccinelles) quant à eux, ne sont pas soumis à autorisation pour l'instant.

Les précisions d'utilisation données pour chaque produit sont issues des fiches techniques de ces produits qu'elles ne sauraient remplacer.

o Armicarb (AMM 2110059, Société DE SANGOSSE)

Ce fongicide anti-oïdium préventif et stoppant se compose de Bicarbonate de potassium (840g/kg) et bénéficie des extensions d'homologations ci-après. Formulé en poudre soluble dans l'eau, Armicarb ne doit pas être mélangé à des produits de formulation EC (concentré émulsionnable), à base de cuivre, des fertilisants foliaires ou des produits acides. Son application se fait par pulvérisation de préférence en soirée (pour une efficacité optimale, l'hygrométrie durant et après l'application doit être élevée). Le délai de réentrée est de 6 heures en plein air et 8 heures sous abri.

Autorisé en Agriculture Biologique, il peut faiblement nuire à la faune auxiliaire (*Amblyseius swirskii*, *Typhlodromus pyri* et *Aphidius rhopalosiphi*) mais la population se reconstitue rapidement dans un délai acceptable. Il est fortement déconseillé de traiter sur bourgeons floraux ouverts, lorsque la cuticule des plantes est fragilisée, en dessous de 12°C ou au-dessus de 30°C suivi d'un fort ensoleillement.

Dose / unité	Usage	Max appli.	IZNT
5.000 kg/ha <i>Autorisé avec un intervalle de 7 jours entre les applications en plein champ, sous serre et sous tunnel.</i>	Arbres et arbustes d'ornement * TPA * Oïdium	6	5m
3.000 kg/ha <i>Autorisé avec un intervalle de 7 jours entre les applications en plein champ, sous serre et sous tunnel.</i>	Cultures florales diverses * TPA * Oïdium	6	5m
5.000 kg/ha <i>Autorisé avec un intervalle de 7 jours entre les applications en plein champ, sous serre et sous tunnel. Application au stade BBCH 41-49 pour des applications sur feuilles et BBCH 51-59 pour des applications sur boutons floraux.</i>	Rosier * TPA * Oïdium	6	5m

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.

○ **Prestop (AMM 2120177, Société VERDERA OY)**

Constitué d'un champignon antagoniste (*Gliocladium catenulatum* J1446 à 320g/kg), le Prestop est à utiliser en traitement préventif et est également autorisé en Agriculture Biologique. Conditionné en Poudre Mouillable, il s'applique en pulvérisation foliaire, par trempage ou arrosage voire en incorporation dans le support de culture. Prestop semble préserver la faune auxiliaire. La notice technique est jointe au mail.

Dose / unité	Usage	Max. appli	IZNT
0.600 g/m ²	Fraisier * TPA * Pourriture grise	3	5m
1.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Fontes de semis	2	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits à raison de 4 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage ou à des doses de 0.2 à 0.25 g/plant en irrigation.</i>			
10.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Fusarium	4	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits à raison de 4 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage ou à des doses de 0.2 à 0.25 g/plant en irrigation. Sur plantes aromatiques, crucifères et légumes feuilles à raisons de 3 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage.</i>			
10.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Phytophthora	4	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits à raison de 4 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage ou à des doses de 0.2 à 0.25 g/plant en irrigation.</i>			
10.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Pythium	4	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits à raison de 4 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage ou à des doses de 0.2 à 0.25 g/plant en irrigation.</i>			
10.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Rhizoctonia	4	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits à raison de 4 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage ou à des doses de 0.2 à 0.25 g/plant en irrigation. Sur plantes aromatiques, crucifères et légumes feuilles à raisons de 3 applications à des doses de 5 à 10 g/m² par trempage.</i>			
1.000 g/m ²	Traitements généraux * Trait. Du Sol * Sclérotinia	6	
<i>Sur plantes ornementales, légumes et fruits (concombre, tomate et poivron) pour lutter contre des champignons autres que pythiacées (<i>Botrytis</i> et <i>Didymella</i>) à des doses de 0.25 à 1g/m².</i>			

Les usages présentés sont issus du site e-phy.

Les retraits de produits phytosanitaires

○ **Baytan 5 Liquide (AMM 8400108, Société BAYER SAS)**

Ce fongicide à base de Triadimérol (50g/L) s'est vu retiré les usages sur *Arbres et arbustes d'ornement (traitement des parties aériennes*maladies diverses)* et *Rosier (traitement des parties aériennes*oïdium)*. Le délai de commercialisation est à échéance du 31/03/2014 et le délai d'utilisation s'arrête au 30/06/2014.



Attention : D'autres produits ont été retirés avant la création de ce bulletin. Il vous est conseillé de faire un point complet des homologations des produits dont vous disposez. Ce bulletin ne vous dispense pas de les vérifier régulièrement sur e-phy.



n'oubliez pas Petit rappel : le Certiphyto Décideur et/ou Applicateur sera obligatoire dès le 1^{er} octobre 2014. En effet, sans ce document, vous ne pourrez plus acheter de produits phytosanitaires. Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez contacter Frédérique MATHIEU(*) pour connaître les prochaines sessions de formation.

Pour ce qui est maintenant de la vente au détail de produits phytosanitaires (bouillie bordelaise, anti-limaces...), le Certiphyto de Conseil à la Vente ainsi que l'agrément d'entreprise sont indispensables (coût de l'audit : environ 1000 € pour une validité de 3 ans).

(*) : Frédérique MATHIEU, Coordinatrice des formations courtes à l'ALPA,
2 Les Noires Terres, 54 740 HAROUÉ. Tél : 03-83-52-53-00, Fax : 03-83-52-47-08
Mail : www.frederique.mathieu@alpa-is4a.fr

Du côté de la station

Les premières boutures (à gauche) commencent à raciner. La réception des jeunes plants pour les essais de l'année est en cours tout comme le repotage (essai Dephy pélagonium, photo de droite).



Le projet *Patrimoine Horticole Lorrain* est lancé, les jeunes plants sont maintenant pour la plupart entre les mains des professionnels signataires. Porté par la station AREXHOR Grand Est et l'Ecole d'Horticulture et de Pépinière de Roville-aux-Chênes, ce projet vise à dynamiser la filière en mettant en avant le savoir-faire et le patrimoine lorrain.

La date de la **Journée Technique** de la station a été fixée. Vous pouvez ainsi d'ores-et-déjà noter qu'elle se déroulera le **jeudi 26 juin** (semaine 26).